



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 66827

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les parents d'enfants dysphasiques et dyslexiques quant à la prise en charge de certains actes de dépistage. Depuis mai 2001, une cellule interministérielle a lancé un plan d'action pour une meilleure prise en charge de ces enfants. Il est reconnu notamment que le diagnostic de ces deux altérations, dysphasie et dyslexie est un diagnostic médical. Une circulaire récente de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, lançant un appel à projet relatif à l'identification, au sein d'équipes volontaires des centres hospitaliers universitaires, de centres référents pour le diagnostic et la prise en charge médicale spécifique des troubles du langage oral et écrit, atteste de la volonté d'apporter une réponse efficace aux problèmes engendrés par ces affections. Cependant, on constate actuellement une contradiction entre les intentions et les moyens mis en oeuvre. En effet, la réponse proposée pour les enfants habitant la Savoie, d'ouvrir prochainement au centre hospitalier universitaire H. Michallon à Grenoble, un centre en neuropédiatrie équipé pour réaliser des diagnostics approfondis et pour proposer des plans de rééducation, s'avère d'ores et déjà très insuffisante et en majorité les familles seront amenées à consulter les neuropsychologues installés en libéral. Or les actes des neuropsychologues ne sont pas actuellement remboursés par la sécurité sociale. Le coût d'un bilan réalisé en quatre séances par un tel spécialiste s'élève à 3 000 francs et reste à charge des parents, qui souvent bénéficient de revenus modestes. Il demande que des mesures soient rapidement prises pour permettre le remboursement de ces séances, afin que les dispositifs actuellement mis en oeuvre par les ministères de la santé et de l'éducation nationale et par les collectivités locales pour contribuer à donner de meilleures chances aux enfants dysphasiques et dyslexiques, notamment dans leur scolarité, ne soient pas freinées par les coûts de traitement laissés à la charge des familles.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66827

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5528

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)